PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve à Lévis, **le jeudi trente (30) mai 2019 à 18h30**

SONT PRÉSENTS :

Mme Isabelle Demers, Vice-présidente
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Steve Dorval, Administrateur
M. Michel Patry, Membre indépendant
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Francine Marcoux, Trésorière

SONT ABSENTS:

M. Mario Fortier, Président
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire

-ORDRE DU JOUR-

************* PÉRIODE DE QUESTIONS *************

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** ***en début*** ***de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Nomination de madame Francine Marcoux, trésorière, au poste de secrétaire par intérim pour l'assemblée ordinaire du 30 mai 2019, en remplacement de monsieur Jean-François Carrier

3. Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s

4. Période de questions

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 8 mars 2019 *(RETIRÉ)*

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 25 avril 2019

7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 16 mai 2019

8. Adoption de la Politique sur la confidentialité et la protection des renseignements personnels

9. Adjudication du contrat pour le Régime d'assurance collective des employés de la STLévis

10. Nomination de Monsieur Mathieu Boutin au poste d'agent de planification opérationnelle

11. Adoption des propositions d'amélioration / modifications de service : période Automne 2019

12. Modification de concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 052 000 $ qui sera réalisé le 13 juin 2019

13. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques pour le financement des règlements d'emprunt numéros 122 et 137

14. Autorisation d'octroyer un avenant au contrat de SNC-Lavalin pour la surveillance des travaux du soulèvement des machines sur la toiture du Centre d'opérations et la réalisation d'une étude en vue de corriger de façon définitive les problèmes d'infiltration de neige dans les prises d'air dans le cadre du projet de réfection de la toiture du Centre d'opérations au 1100, rue Saint-Omer à Lévis

15. Comptes payables

16. Certificat des responsabilités statutaires

17. Points divers

    17.a Octroi au consortium formé des firmes NCube architecture et CCM2 architectes du mandat de développer un concept d'abribus dans le cadre du projet de mesures prioritaires

    17.b Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'une ressource à titre de superviseur(e) au sein de la direction Qualité réseau transport régulier

18. Période de questions

19. Levée de l'assemblée

---

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-070-

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 30 mai 2019 soit adopté considérant le **retrait** suivant :

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 8 mars 2019 »

et l'**ajout** des sujets suivants au point divers :

17 a) Octroi au consortium formé des firmes NCube architecture et CCM2 architectes du mandat de développer un concept d'abribus dans le cadre du projet de mesures prioritaires

17.b) Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'une ressource à titre de superviseur(e) au sein de la direction Qualité réseau transport régulier

Adoptée.-

---

2. Nomination de madame Francine Marcoux, trésorière, au poste de secrétaire par intérim pour l'assemblée ordinaire du 30 mai 2019, en remplacement de monsieur Jean-François Carrier

RÉSOLUTION 2019-071-

CONSIDÉRANT l'absence de monsieur Jean-François Carrier, secrétaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis;

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil nomme madame Francine Marcoux, trésorière, au poste de secrétaire par intérim pour l'assemblée ordinaire de 30 mai 2019, en remplacement de monsieur Jean-François Carrier.

Adoptée.-

---

3. Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s

RÉSOLUTION 2019-072-

ATTENDU QUE : l'article 19 de la loi sur les Sociétés de transport en commun stipule qu'un membre du conseil d'administration peut perdre son statut d'administrateur s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives et qu'il n'est pas excusé de ses absences par le Conseil d'administration lors de la troisième assemblée qui suit;

ATTENDU QUE : monsieur Steve Dorval a prévenu le secrétaire de son absence lors de l'assemblée ordinaire du 25 avril 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 16 mai 2019;

ATTENDU QUE : le Conseil d'administration juge qu'il y a lieu d'excuser monsieur Steve Dorval;

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil excuse l'absence de monsieur Steve Dorval lors de l'assemblée ordinaire du 25 avril 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 16 mai 2019.

Adoptée.-

---

4. Période de questions

Des citoyens de St-Romuald soulèvent un problème de correspondance pour le parcours ESQ à 17h entrainé par le changement des heures afin de réduire l'intervalle entre le voyage du ESQ à l'été 2019.

M. Boutin, employé de la STLévis, répond qu'une décision a été prise pour qu'une navette soit mise en place entre la Station de la Concorde et la Station St-Romuald et circulera sur le chemin du Sault afin de régler le problème de correspondance. Cette solution a été accueillie favorablement par les usagers présents.

Un autre usager mentionne le fait qu'il y a souvent une quinzaine de personnes debout dans le ESQ du matin. Une réponse est donnée à l'effet que l'achalandage est analysé régulièrement à l'aide de nos systèmes et qu'on s'ajuste au besoin, s'il y a lieu, par l'ajout de doubleurs sous réserve bien sûr de nos contraintes budgétaires. Ce même usager soulève également le fait que les Express Parlementaires le matin arrivent tous en même temps à la tête des ponts et qu'il pourrait être utile de les décaler dans le temps afin d'offrir plus d'opportunités aux usagers. M. Boutin prend note de ce commentaire qui sera analysé pour les affectations futures.

---

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 8 mars 2019 *(R E T I R É)*

---

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 25 avril 2019

RÉSOLUTION 2019-073-

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 25 avril 2019 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

---

7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 16 mai 2019

RÉSOLUTION 2019-074-

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 16 mai 2019 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

---

8. Adoption de la Politique sur la confidentialité et la protection des renseignements personnels

RÉSOLUTION 2019-075-

ATTENDU QUE la ST Lévis est un organisme public assujetti notamment à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), à la Loi sur les archives (RLRQ, c. A-21.1), à la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ, c. C-1.1) et au Code civil du Québec (RLRQ, 1991, c. 64)**;**

ATTENDU QUE la ST Lévis reconnaît l'importance de la protection de la vie privée, de la sécurité et de la protection des

renseignements personnels ou confidentiels qu'il recueille et conserve;

ATTENDU QUE la ST Lévis doit s'assurer de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour garantir le respect de la confidentialité des renseignements personnels ou confidentiels qui lui sont communiqués dans le cours de ses activités;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte la Politique sur la confidentialité et la protection des renseignements personnels;

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption.

Adoptée.-

---

9. Adjudication du contrat pour le Régime d'assurance collective des employés de la STLévis

RÉSOLUTION 2019-076-

ATTENDU la résolution 2019-039 autorisant la Direction des ressources humaines à procéder à un appel d'offres public pour le Régime d'assurance collective des employés de la STLévis;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public se terminant le 30 avril 2019, la ST Lévis a reçu trois propositions jugées conformes;

ATTENDU QUE Desjardins Assurances a présenté la soumission ayant obtenu le pointage final le plus élevé suite à l'application du système de pondération;

ATTENDU la recommandation du comité d'évaluation à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à octroyer le contrat pour le Régime d'assurance collective des employés de la STLévis à Desjardins Assurances pour une durée de cinq (5) ans à partir du 1er juillet 2019, mais renouvelable annuellement à partir de la troisième année.

Adoptée.-

---

10. Nomination de Monsieur Mathieu Boutin au poste d'agent de planification opérationnelle

RÉSOLUTION 2019-077-

ATTENDU la résolution 2019-060 autorisant la direction à procéder au recrutement et à l'embauche d'une ressource à titre d'agent (e) de planification opérationnelle;

ATTENDU QUE l'affichage du poste a été fait à l'interne et à l'externe du 26 avril au 10 mai 2019 ;

ATTENDU QUE parmi la vingtaine de candidatures reçues, celle de Mathieu Boutin correspondait au profil recherché;

ATTENDU la recommandation de la directrice des ressources humaines à la Direction générale;

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil nomme Monsieur Mathieu Boutin au poste d'agent de planification opérationnelle au sein de la direction des Opérations et satisfaction client du réseau de transport régulier de la Société de transport de Lévis (STLévis) selon les termes et conditions contenus à l'intérieur du «Recueil des conditions de travail et politiques applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués de la Société de transport de Lévis ».

Adoptée.-

---

11. Adoption des propositions d'amélioration / modifications de service : période Automne 2019

RÉSOLUTION 2019-078-

ATTENDU QUE les changements proposés visent, entre autres, à rétablir le niveau de service à celui requis à la rentrée de l'automne :

ATTENDU QUE certains changements s'appuient sur les constats et commentaires reçus de la clientèle, des chauffeurs et les analyses faites à partir de notre nouveau système d'aide à l'exploitation (SIPE);

ATTENDU QUE certains changements s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation des services dans l'arrondissement des Chutes-de-la Chaudière Est ;

ATTENDU QUE les modifications pour l'**Automne 2019** concernent les parcours suivants (référence FPD 2019-029):

STLévis :

- Lévisien 1
- Lévisien 2
- Lévisien 3
- 12
- 13 / 13A
- 15
- 27R / 35R
- 36E / 37E / 38E
- 42^{E}
- Express St-Jean-Chrysostome Québec (ESQ)
- Parcours intégrés Juvénat / Collège de Lévis / Marcelle-Mallet

Autocars des Chutes :

- 19
- 43E
- 60E
- Express Chaudière-Ouest Québec (EOQ)

Taxibus :

- T2 Saint-Laurent-Traverse

ATTENDU QUE globalement, l'ensemble de ces modifications respectent le cadre budgétaire établi pour l'exercice financier 2019 ;

ATTENDU la recommandation de la Direction Proximité Client et commercialisation et de la Direction des opérations à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte les propositions d'amélioration/modifications de service ci-dessus ;

QUE les améliorations/modifications de service présentées entrent en vigueur à compter du lundi 26 août 2019;

QUE ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD 2019-029), la Direction générale à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires 2019 et la livraison du service de transport collectif;

QUE ces modifications conformément à l'article 79 de la Loi sur les sociétés de transport en commun soient communiquées à la population à partir de la semaine du 5 août 2019.

Adoptée.-

---

12. Modification de concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 052 000 $ qui sera réalisé le 13 juin 2019

RÉSOLUTION 2019-079-

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Lévis souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 052 000 $ qui sera réalisé le 13 juin 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de $
122	2 772 000 $
137	1 280 000 $
Total :	4 052 000 $

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt no 137, la

Société de transport de Lévis souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 juin 2019;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

Banque Nationale du Canada
49B, route du Président-Kennedy
Lévis (QC) G6V 6C3

8. Que les obligations soient signées par le président et la trésorière. La Société de transport de Lévis, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 137 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.-

---

13. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques pour le financement des règlements d'emprunt numéros 122 et 137

RÉSOLUTION 2019-080-

Date d'ouverture :	30 mai 2019	Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	3 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 juin 2019
Montant :	4 052 000 $		

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 122 et 137, la Société de transport de Lévis souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 13 juin 2019, au montant de 4 052 000 $;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes;

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
Marchés Mondiaux CIBC inc.	640 000 $	1,95 %	2020
	657 000 $	2,00 %	2021
	674 000 $	2,00 %	2022
	691 000 $	2,05 %	2023
	1 390 000 $	2,15 %	2024
Prix : 99,06840		**Coût réel : 2,37368 %**	

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	640 000 $	1,95 %	2020
	657 000 $	2,00 %	2021
	674 000 $	2,00 %	2022
	691 000 $	2,10 %	2023
	1 390 000 $	2,15 %	2024
Prix : 99,04400		**Coût réel : 2,39151 %**	

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
Valeurs mobilières Desjardins inc.	640 000 $	1,95 %	2020
	657 000 $	1,95 %	2021
	674 000 $	2,00 %	2022
	691 000 $	2,10 %	2023
	1 390 000 $	2,15 %	2024
Prix : 99,02000		**Coût réel : 2,39410 %**	

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
Financière Banque Nationale inc.	640 000 $	2,00 %	2020
	657 000 $	2,00 %	2021
	674 000 $	2,05 %	2022
	691 000 $	2,10 %	2023
	1 390 000 $	2,15 %	2024
Prix : 99,04500		**Coût réel : 2,40115%**	

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
Mackie Research Capital Corporation	640 000 $	2,00 %	2020
	657 000 $	2,05 %	2021
	674 000 $	2,10 %	2022
	691 000 $	2,15 %	2023
	1 390 000 $	2,25 %	2024
Prix : 99,26100		**Coût réel : 2,40640%**	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Marchés Mondiaux CIBC inc. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 052 000 $ de la Société de transport de Lévis soit adjugée à la firme Marchés Mondiaux CIBC inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

QUE le président et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée.-

---

14. Autorisation d'octroyer un avenant au contrat de SNC-Lavalin pour la surveillance des travaux du soulèvement des machines sur la toiture du Centre d'opérations et la réalisation d'une étude en vue de corriger de façon définitive les problèmes d'infiltration de neige dans les prises d'air dans le cadre du projet de réfection de la toiture du Centre d'opérations au 1100, rue Saint-Omer à Lévis

RÉSOLUTION 2019-081-

ATTENDU la résolution 2019-053 autorisant la Direction générale à octroyer à l'entreprise Toiture R. Martin le mandat

d'exécuter les travaux de réfection de la toiture du Centre d'opérations;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce mandat, des problèmes d'infiltration de neige dans les prises d'air extérieures ont été identifiés;

ATTENDU QU' un mandat pour l'élaboration des plans et devis pour le soulèvement des machines sur la toiture du Centre d'opérations dans le cadre du projet de réfection de la toiture a déjà été accordé à SNC Lavalin au montant de 12 837,43$ plus les taxes et qu'on doit prévoir la surveillance de ces travaux;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie à SNC Lavalin un avenant au contrat initial pour la surveillance des travaux du soulèvement des machines sur la toiture du Centre d'opérations et la réalisation d'une étude en vue de corriger de façon définitive les problèmes d'infiltration de neige dans les prises d'air pour un montant maximal de 20 000 $ plus les taxes.

Adoptée.-

---

15. COMPTES PAYABLES –

RÉSOLUTION 2019-082-

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois d'avril 2019 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #14 à #18	:	972 722,78 $
Chèques nos 29671 à 30284 et chèques manuels :		529 749,65 $

Paiements directs : 884 208,22 $

Adoptée.-

16. CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :

a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
b) La Loi sur les impôts (Québec).
c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 24 ième jour de mai 2019

Par

Francine Marcoux, CPA, CA
Directrice des finances et trésorière

---

17. Points Divers

17.a Octroi au consortium formé des firmes NCube architecture et CCM2 architectes du mandat de développer un concept d'abribus dans le cadre du projet de mesures prioritaires

RÉSOLUTION 2019-083-

ATTENDU la résolution 2019-044 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie afin de développer un concept d'abribus dans le cadre du projet de mesures prioritaires ;

ATTENDU QUE le 8 mai 2019, la Société de transport de Lévis invitait huit firmes de Lévis/Québec à proposer un concept;

ATTENDU QUE trois firmes ont déposé une offre en date du 23 mai 2019 ;

ATTENDU QUE le consortium formé des firmes *NCube architecture et CCM2 architectes* a présenté la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Serge Dorval
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie au consortium formé des firmes *NCube architecture et CCM2 architectes* le mandat de développer un concept d'abribus dans le cadre du projet de mesures prioritaires pour un montant de 27 710 $ plus les taxes applicables.

Adoptée.-

17.b Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'une ressource à titre de superviseur(e) au sein de la direction Qualité réseau transport régulier

RÉSOLUTION 2019-084-

ATTENDU la nomination de Monsieur Mathieu Boutin, auparavant superviseur, au poste d'agent de planification opérationnelle;

ATTENDU QU' il faut procéder au remplacement de cette ressource au poste de superviseur dans les meilleurs délais;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines et du Coordonnateur de l'exploitation à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction des ressources humaines à procéder au recrutement et à l'embauche d'une nouvelle ressource à titre de superviseur(e) au sein de la direction Qualité réseau transport régulier sur une base permanente.

Adoptée.-

---

18. Période de questions

Aucune question

---

19. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2019-085-

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

_____	_____
La vice-présidente,	**La secrétaire,**
Isabelle Demers	**Francine Marcoux**